

2022 508

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 22
Représentés : 11

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 04/10/2022

Date d'affichage : 05/10/2022

de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la BASTIDE PISAN, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Philippe CHILARD –

POUVOIRS :

Christiane LARDAT à Jean-Paul MOREL / Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Audrey TROIN / Isabelle FARNET-RISSO à Mireille ESCARRAT / Kathia PIETTE à Patrick HERMIER / Bernadette BOUCQUEY à Olivier COURCHET / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Les contextes sécuritaire, budgétaire et de ressources humaines ont amené une réflexion sur les horaires du service de police municipale, organisée depuis 2015 pour un présentiel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

On constate en effet qu'il est de plus en plus difficile de recruter des policiers municipaux que ce soit au niveau national ou plus encore local. Ce facteur est amplifié sur notre territoire où le problème de logement et le coût de la vie sont des freins supplémentaires. Malgré les efforts de la commune sur les rétributions de ces agents, le recrutement et le maintien des effectifs restent difficiles.

N° 2022/10/11-13

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA POLICE MUNICIPALE

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le 20 OCT. 2022

ID : 083-218300424-20221011-DCM20221011_13-DE

2022 508

N° 2022/10/11-13

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA POLICE MUNICIPALE

Par ailleurs, s'ajoute à ce premier point les arbitrages budgétaires toujours plus contraints du fait d'un contexte national d'inflation notamment, non sans incidence sur le budget global de la commune.

Enfin, l'étude des chiffres et données issues des mains courantes sur les 7 années écoulées de mise en place des horaires continus, ainsi que les échanges avec les agents démontrent que la présence de nuit peut être revue, permettant de renforcer le nombre d'agents présents aux heures où les interventions sont plus nombreuses.

Il est donc proposé de diminuer les horaires d'ouverture avec comme objectifs le maintien de la qualité en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel.

La délibération ici présentée est l'aboutissement de la large concertation menée avec les agents et les instances syndicales dans ce cadre.

Les nouveaux horaires et plannings qui en découlent ont été soumis à l'avis du comité technique en date du 12 septembre dernier :

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 :

- de 6h00 à 00h00 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et dimanche
- de 5h30 à 00h00 le mercredi et samedi (jours de marché).

A partir du 1^{er} janvier 2023 :

- de 6h00 à 1h00 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et dimanche
- de 5h30 à 1h00 le mercredi et samedi (jours de marché).

Vu l'avis du comité technique en date du 12 septembre 2022,

Vu la délibération n° 2022/015 du 18 janvier 2022 portant règlement du temps de travail des agents municipaux,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la modification des horaires d'ouverture du service de police municipale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A LA MAJORITE - 25 POUR - 8 ABSTENTIONS (Audrey MICHEL - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette-BOUCQUEY).

Le maire

Marc Etienne LANSADE



Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD